



Mobilité, praticité, agilité, flexibilité, ergonomie : à l'ère du flex office, l'espace de travail doit pouvoir se reconfigurer facilement et se transformer rapidement.

lyse peuvent mesurer en continu le taux de polluants, favorisant la recherche de solutions adéquates. Outre le bruit et l'air, l'éclairage doit également être pris en compte. 70 % des bureaux ne disposent pas d'un éclairage général permettant d'atteindre les 500 lux préconisés. La lumière joue un rôle essentiel dans notre équilibre au quotidien, car elle régule notre horloge biologique interne, garante de notre énergie, de notre concentration et de la qualité de notre sommeil. L'éclairage des bureaux est donc une donnée importante à ne pas négliger, d'autant que nous passons la plupart de notre temps en intérieur. Cependant, selon l'enquête 2017 du Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Ceren), l'éclairage des bureaux est encore trop souvent mal adapté. L'étude propose des pistes pour accroître le bien-être des utilisateurs en tenant compte de leurs besoins : éclairage artificiel pour combler le manque de luminosité naturelle, variateurs d'intensité et de tonali-

té de couleur en fonction des préférences de chacun et du rythme d'évolution de la lumière du jour.

Place au lâcher-prise et à l'échange

De plus en plus, les entreprises mettent en place des espaces conviviaux et informels, propices à la déconnexion, au lâcher-prise et à l'échange. Le mobilier – résolument coloré et récréatif –, composé par exemple de poufs géants, de balançoires, de tables hautes et de tableaux écritoires, favorise la créativité et l'expression individuelle. Mobilité, praticité, agilité, flexibilité, ergonomie : à l'ère du *flex office*, l'espace de travail doit pouvoir se reconfigurer facilement et se transformer rapidement en cellule de réflexion, en lieu collaboratif, en salle de réunion ou en cafétéria. Léger, modulable, polyvalent, équipé de roulettes, le mobilier s'adapte. « Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux, tout est à portée de main, partout dans le monde. Nous croyons nous évader à travers toutes les images,

UN CONSEIL QUI COMPTE

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



Max Peuvrier

Expert-comptable et président du Comité financement du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables

L'accompagnement de l'expert-comptable : un atout pour le dirigeant lors de sa recherche de financement !

Atous les stades de la vie de l'entreprise, les dirigeants manifestent le besoin d'obtenir un conseil de proximité, celui sur lequel le savoir-faire de l'expert-comptable est reconnu par tous. Ce professionnel de la finance bénéficie d'une formation de haut niveau qui lui permet d'être à l'écoute et au service du chef d'entreprise dans les domaines économiques, comptables, financiers, sociaux, fiscaux et administratifs. Cet accompagnement personnalisé de l'entrepreneur peut se matérialiser dès la phase de recherche de financements.

« Challenger » la pertinence de son projet auprès d'un expert-comptable

L'analyse d'un expert-comptable sur les différents aspects d'un projet, quelle que soit la phase du cycle de vie que traverse l'entreprise, permet d'optimiser ses chances de réussite. Après avoir déterminé les attentes du dirigeant avec précision puis synthétisé les points forts et les points faibles, l'expert-comptable pourra définir avec son client les étapes à franchir ainsi que les besoins d'accompagnement de ce dernier

notamment en matière de recherche de financements.

L'accompagnement de l'entrepreneur par un expert-comptable constitue un gage de fiabilité pour les financeurs

L'expert-comptable cherchera à optimiser le plan de financement du projet en analysant l'ensemble des ressources financières sur lesquelles le dirigeant pourra s'appuyer : apports personnels, aides ou subventions (prêts d'honneur, organismes de cautionnement mutuel,...), prêts bancaires classiques, sources de financement alternatif. L'attestation du plan d'affaires basé sur des hypothèses réalistes rassurera les financeurs et permettra de faciliter l'obtention d'un financement.

L'expert-comptable pourra également accompagner son client lors d'entretiens avec des partenaires financiers afin de l'aider à obtenir un financement et à négocier certaines caractéristiques définissant ce dernier (frais de dossier, taux d'intérêt, durée,...).

Des outils mis à disposition des experts-comptables par l'Ordre pour ac-

compagner les chefs d'entreprise dans leurs recherches de financement

L'Ordre des experts-comptables a développé un *autodiagnostic financement* que l'expert-comptable transmet à son client. Ce dernier permet d'apprécier facilement la situation financière de l'entreprise. Le *dispositif Crédit 50 K€* (qui va passer à 200 K€ en avril prochain) permet, quant à lui, à l'expert-comptable de transmettre une demande de financement à trois banques, pour le compte d'une entreprise cliente. Enfin, l'Ordre est partenaire de l'édition 2020 du *Guide du Routard du financement d'entreprise* qui dresse un panorama des subventions et des solutions de financement disponibles par profil d'utilisateur (start-up et entreprises innovantes, auto-entrepreneurs, franchisés, ...).

Dans le cadre de cette mission d'accompagnement, l'expert-comptable orientera le chef d'entreprise vers le produit financier le plus adapté à sa situation et vers les acteurs du marché qui proposent la solution la plus pertinente. □